

**RAPPORT DU CONSEIL DE CONFORMITE INTERNE DE CBI BARAKA
(SENEGAL) POUR L'ANNEE FINANCIERE EXPIRANT LE 31/12/2019**

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de Coris Bank International (SENEGAL),

Mesdames et Messieurs les actionnaires, membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de Coris Bank International (SENEGAL)

Le Conseil de Conformité Interne de votre Institution (ci-après dénommé le Conseil) a procédé à l'audit des contrats de financement réalisés par CBI BARAKA (SENEGAL).

La responsabilité de s'assurer que CBI BARAKA Branche Islamique de CBI (SENEGAL) fonctionne conformément aux principes et règles régissant la finance islamique pèse sur la Direction de la banque, notre responsabilité est limitée à l'émission d'un avis indépendant basé sur notre audit des opérations accomplies par CBI BARAKA (SENEGAL) en vue de vous dresser un rapport.

Le Conseil a examiné les opérations accomplies en 2019 en vue d'émettre un avis sur la conformité desdites opérations aux principes et règles de la finance islamique d'une part et aux recommandations émises depuis sa première réunion tenue le 28/5/2018 au siège de CBI BARAKA (SENEGAL) d'autre part.

Notre examen des documents a fait l'objet d'un premier rapport intérimaire d'audit qui a été adopté par le Conseil lors de sa troisième réunion tenue au siège de CBI BARAKA (SENEGAL) le 30 juillet 2019 et d'un deuxième rapport d'audit examiné et adopté lors de la quatrième réunion tenue le 28 janvier 2020. Nos travaux ont porté sur les opérations de financement, les opérations de collecte de dépôts sous forme de comptes participatifs n'étant pas encore lancées.

CBI BARAKA (SENEGAL) n'ayant pas perçu de pénalités sur des engagements en souffrance au cours de l'année 2019, aucune proposition d'affectation de pénalités de retard ne nous a été soumise pour examen et appréciation à ce titre. Toutefois, certaines irrégularités liées aux conditions et procédure d'exécution de certaines opérations de financement ont été relevées par le Conseil lors de son audit opéré le 29/7/2019 ont justifié l'affectation de la somme de 1 811 147 (un million huit cent onze mille cent quarante-sept) FCFA aux œuvres charitables.

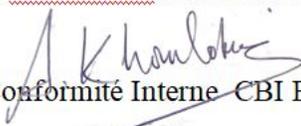
A NOTRE AVIS :

Les opérations de financement réalisées par CBI BARAKA (SENEGAL) au cours de l'année financière 2019 ont été accomplies conformément aux principes et règles et de la finance islamique.

Fait à Dakar, le 10/3/2020

Signé

Dr. Abdessattar KHOUILDI


Président du Conseil de Conformité Interne CBI BARAKA (SENEGAL)